



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le lundi 30 novembre 2020 à 16 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier

SONT ABSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (718-20) créant une réserve financière pour le financement des travaux de vidange des boues des étangs d'épuration
- 1.2 Autorisation en vue de la signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier 2027313)
- 1.3 Octroi d'un mandat pour la préparation d'un rapport synthèse et bilan des activités réalisées dans le cadre du programme 1 visant la réduction des inondations à Saint-Raymond
- 1.4 Octroi de mandats à la firme Gradian dans le cadre de la mise en œuvre de mesures visant la réduction des risques d'inondations au centre-ville
- 1.5 Acceptation des travaux de prolongement de la ligne de poteaux TÉLUS sur la rue des Papillons

2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

3. Sécurité publique

- 3.1 Autorisation en vue de la signature d'une entente à la suite du changement de Centre de réponse 9-1-1 et service incendie

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Petites annonces

- 8.1 Aucun

9. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-11-362 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (718-20) CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VIDANGE ET DE DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS D'ÉPURATION

M. le conseiller Benoit Voyer donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (718-20) créant une réserve financière pour le financement des travaux de vidange et de disposition des boues des étangs d'épuration.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

20-11-363 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (DOSSIER 2027313)

Attendu le programme d'aide financière Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Attendu que la Ville de Saint-Raymond est admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 de ce programme;

Attendu le protocole d'entente soumis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation établissant les droits et les obligations de la Ville relativement aux travaux subventionnés;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier 2027313), le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-11-364 **OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN RAPPORT SYNTHÈSE ET BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 1 VISANT LA RÉDUCTION DES INONDATIONS À SAINT-RAYMOND**

Attendu que depuis 2019, le ministère de la Sécurité publique (MSP) appuie la Ville de Saint-Raymond avec un financement de 3,25 millions de dollars pour le programme 1 de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques d'inondation causés par les glaces au centre-ville;

Attendu que cette somme couvre notamment la réalisation d'études conceptuelles, de demandes d'autorisation environnementale, de plans et devis et de travaux;

Attendu la nécessité de réaliser un bilan détaillé et un suivi des activités réalisées depuis 2019 incluant les coûts de mise en œuvre et les mesures de suivi qui s'y rattachent;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par M. Claude Beaulieu de la firme Environnement Nordique inc., le 20 octobre 2020, lequel a participé à l'ensemble des activités à titre de chargé de projets;

Attendu que, pour les motifs énoncés au préambule de la présente résolution, en fonction des critères prévus à l'article 9 du Règlement sur la gestion contractuelle et pour des motifs de saine administration, il est préférable de confier ce mandat à Environnement Nordique inc.;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat décrit précédemment à la firme Environnement Nordique inc. selon l'offre de service soumise en date du 20 octobre 2020 (20-272) et selon le prix forfaitaire indiqué pour les activités prévues à cette offre de service pour une dépense totale estimée à 53 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-11-365 OCTROI DE MANDATS À LA FIRME GRADIAN DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES VISANT LA RÉDUCTION DES RISQUES D'INONDATION AU CENTRE-VILLE

Attendu que dans le cadre de la démarche visant la réduction des risques d'inondations sur le territoire de la ville de Saint-Raymond, il est recommandé d'aménager une structure permettant le contrôle du train de glaces sur la rivière Sainte-Anne à l'amont du centre-ville, plus précisément au km 10,5;

Attendu que la conception de cette structure nécessite un support technique par des professionnels afin de s'assurer de la viabilité et de l'adéquation d'un point de vue de l'ingénierie;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par M. Gilles Bordeleau, ingénieur, de la firme Gradian le 24 novembre 2020;

Attendu également la nécessité de procéder à l'analyse de la stabilité de la digue en rive droite située à environ 200 mètres à l'amont du pont Tessier;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par M. Gilles Bordeleau, ingénieur, de la firme Gradian le 23 novembre 2020;

Attendu les recommandations de M. Claude Beaulieu, chargé de projets, dans la démarche de la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie les mandats précédemment décrits à la firme Gradian selon les offres de service soumises en date du 23 et 24 novembre 2020 selon les prix forfaitaires indiqués pour les activités prévues à ces offres pour une dépense totale estimée à 14 700 \$ plus les taxes applicables pour l'offre du 23 novembre 2020 et une dépense totale estimée à 18 900 \$ plus les taxes applicables pour l'offre du 24 novembre 2020

La présente résolution et les offres de service déposées tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement des présentes dépenses soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-11-366 ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE POTEAUX TÉLUS SUR LA RUE DES PAPILLONS (SECTEUR DE LA BAIE VACHON)

Attendu la nécessité de prolonger la ligne de poteaux Télus sur la rue des Papillons (secteur de la baie Vachon) afin de desservir les futures propriétés;

Attendu la demande d'exécution de travaux présentée par Télus le 5 mars 2020 et l'approbation donnée par le directeur général;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise Télus à réaliser les travaux mentionnés précédemment et accepte d'acquitter les frais de 16 271,17 \$ plus les taxes applicables liés à ces travaux.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les sommes disponibles de la réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle (Règ. 697-16).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-11-367 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE À LA SUITE DU CHANGEMENT DE CENTRE DE RÉPONSE 9-1-1 ET SERVICE INCENDIE**

Attendu que la Ville de Saint-Raymond utilise actuellement les services de la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis;

Attendu que le contrat de services entre la Ville de Lévis et la Ville de Saint-Raymond pour les services de la centrale 9-1-1 est échu;

Attendu que le logiciel ICO Incendie, utilisé par la Ville de Saint-Raymond et la majorité des services incendie du territoire, n'est pas compatible avec celui de la centrale de Lévis, ce qui rend difficile l'utilisation efficiente de l'outil;

Attendu que la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis n'a pas mis en place de solution pouvant rendre l'application de ICO Technologies utilisable en mode bidirectionnel;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf, après analyse des différentes possibilités, a recommandé aux membres du conseil de la MRC de changer régionalement de Centre de réponse 9-1-1 et service incendie afin d'améliorer les communications incendie et de pouvoir utiliser, d'une meilleure façon, le logiciel ICO Incendie;

Attendu que les directeurs incendie de la MRC de Portneuf ont été consultés sur le sujet dans le cadre d'une séance de La Mutuelle tenue le 4 novembre 2020 et qu'ils appuient la recommandation du comité de sécurité incendie de migrer vers les services du Groupe CLR à titre de fournisseur de services de réponse 9-1-1 et incendie ;

Attendu que le conseil de la MRC a été saisi de la recommandation du comité de sécurité incendie lors de la séance du comité de travail du 11 novembre 2020 et que tous étaient d'accord avec l'orientation proposée;

Attendu que les municipalités du territoire doivent signer localement une entente liant leur municipalité et une centrale 9-1-1;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond avise la Ville de Lévis du non-renouvellement de son entente de service de centrale 9-1-1;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond autorise le maire et/ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, une entente de service avec le Centre de réponse 9-1-1 et incendie du Groupe Communication Le Rocher (CLR);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond mandate le directeur du Service des incendies pour établir les protocoles d'intervention à transmettre à la nouvelle centrale d'appels.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 16 h 18.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &